

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 5

■ Ile-de-France

Entretien avec Frédéric Molossi

Le nombre de mineurs non accompagnés présents en Seine-Saint-Denis a triplé depuis 2015

Propos recueillis par
Sophie Tardy-Joubert

JURISPRUDENCE

Page 7

■ Constitutionnel

Pierre-Yves Sagnier

Le maintien en rétention du demandeur d'asile : le dualisme juridictionnel à l'épreuve des décisions administratives privatives de liberté (Cons. const., 4 oct. 2019)

BIBLIOGRAPHIE

Page 17

■ Droit international et droits étrangers

Jean-Sylvestre Bergé

La fin du droit

CULTURE

Page 19

■ Bibliographie

Céline Slobodansky

Vingt minutes d'action

ACTUALITÉ Ile-de-France



SEINE-SAINT-DENIS

Le nombre de mineurs non accompagnés présents en Seine-Saint-Denis a triplé depuis 2015 ^{150p5}

Entretien avec Frédéric MOLOSSI, vice-président du département de la Seine-Saint-Denis, chargé de l'enfance et de la famille

Propos recueillis par Sophie TARDY-JOUBERT

À la veille du trentième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, le département de Seine-Saint-Denis (93) annonçait qu'il saisissait l'ONU au sujet de la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés. Le département estime qu'en ne contribuant pas suffisamment au budget du département consacré à ces mineurs, l'État méconnaît les obligations de la convention de l'ONU sur les droits de l'enfant. Frédéric Molossi, vice-président du département chargé de l'enfance et de la famille, nous explique pourquoi le département ne peut plus prendre seul en charge les mineurs non accompagnés accueillis sur son territoire.

Les Petites Affiches : Quelle est la situation des mineurs non accompagnés en Seine-Saint-Denis ?

Frédéric Molossi : Le nombre de mineurs non accompagnés présents sur notre département s'est considérablement accru depuis 2015. Leur nombre a triplé en 3 ans. Au mois de juin dernier, ils étaient 1 429 à être pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. Nous sommes, avec Paris, le département accueillant le plus grand nombre

de mineurs non accompagnés. Absorber ce constant flux de personnes pose évidemment des problèmes d'organisation et de budget. Nous avons créé une cellule d'accueil des mineurs non accompagnés sur un site, à Bobigny, sur lequel il a fallu déployer un grand nombre de personnels. Nous avons consacré 59 M€ à l'accompagnement de ces mineurs en 2019. C'est 18M€ de plus qu'en 2018, et pourtant ce n'est pas encore assez !

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 5

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

 la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34